

DISTRIBUTION DE MASQUES DE PROTECTION



Florence Portelli
Maire de Taverny
Vice-présidente
de la Région
Île-de-France

Madame, Monsieur, Cher(e)s Tabernacien(ne)s,

Une levée progressive du déconfinement démarre cette semaine, avec la reprise de certaines activités professionnelles et la possibilité de se déplacer désormais plus librement dans un rayon de 100 kilomètres autour de son domicile.

L'épidémie n'est pas terminée pour autant et la situation reste sérieuse : nos services hospitaliers sont toujours sous tension et le virus continue de circuler activement, notamment dans notre région. Nous devons donc adopter des comportements responsables dans l'espace public pour nous protéger, mais aussi pour protéger nos proches et nos concitoyens les plus vulnérables face à ce virus.

La responsabilité qui m'incombe en tant que Maire est de tout mettre en œuvre pour vous protéger et c'est pour cette raison que j'ai décidé, avec l'équipe municipale, de doter toutes les Tabernaciennes et tous les Tabernaciens de plus de 10 ans d'un masque en tissu lavable aux normes AFNOR, classé dans la catégorie 1 de la classification érigée par la Direction Générale de l'Armement (soit une efficacité contre les projections à plus de 90%).

Ce masque protège des projections de gouttelettes et évite le contact entre les mains et le visage, mais ne vient pas se substituer au respect indispensable des gestes barrière et de la distanciation physique. Le port du masque n'est à l'heure actuelle pas obligatoire dans l'espace public (sauf dans les transports en commun) mais fortement recommandé pour assurer la sécurité sanitaire du plus grand nombre.

Cette première dotation d'un masque par foyer est complétée par la distribution de masques supplémentaires, pour les autres personnes du foyer, dans quatre lieux dédiés répartis sur la ville. Toutes les modalités et précisions vous sont indiquées dans la suite de cette lettre.

Ces masques proviennent d'une commande groupée passée avec une dizaine d'autres communes de l'agglomération Val Parisis via la centrale d'achats de la Région Île-de-France, nous permettant de bénéficier d'un fournisseur fiable et agréé, qui propose des produits de qualité et aux normes.

Enfin, j'ai aussi décidé en complément de doter les enfants qui reprennent le chemin de l'école ou de nos accueils de loisirs de deux masques en tissu lavables à leur taille. Ils seront mis à la disposition des parents dans les écoles.

Vous pouvez compter sur l'engagement indéfectible et sur l'implication quotidienne de mon équipe, des services municipaux et de moi-même, pour apporter des solutions concrètes et lutter à notre échelle contre la prolifération de cette épidémie.

Mon équipe municipale et moi-même restons bien évidemment votre écoute.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Florence Portelli

MODALITÉS POUR LA DISTRIBUTION DES MASQUES



Première étape

Vous venez de recevoir dans votre boîte aux lettres une enveloppe contenant un masque ainsi qu'une notice explicative.

Pour les personnes seules: vous pouvez d'ores et déjà utiliser ce masque pour vos déplacements et vos activités, en conformité avec les consignes du gouvernement et des autorités sanitaires.

Pour les personnes confinées à plusieurs au sein du même foyer: ce premier masque reçu vous permet de venir retirer en toute sécurité les masques complémentaires et nécessaires aux besoins du foyer, dans un des quatre lieux prévus à cet effet, avec les justificatifs adéquats.

ATTENTION !

➤ Avant toute utilisation, nous vous recommandons de laver le masque selon la méthode conseillée (et rappelée au dos de cette notice).



Deuxième étape

Comment venir récupérer les masques supplémentaires pour les autres personnes vivant dans le foyer.

Quatre centres de distribution répartis sur la ville seront installés et ouverts du lundi 18 mai au mercredi 20 mai de 9h à 20h. Leur sectorisation suit la répartition déjà existante des bureaux de vote.

1	Salle des Fêtes	• Bureau de vote 1 (<i>Salle des Fêtes</i>) • Bureau de vote 3 (<i>Salle du Forum</i>)	• Bureau de vote 2 (<i>École Pasteur</i>) • Bureau de vote 17 (<i>École Foch</i>)
2	Gymnase Jean-Bouin	• Bureau de vote 4 (<i>École Perrault 1</i>) • Bureau de vote 6 (<i>École Goscinny</i>)	• Bureau de vote 5 (<i>École Perrault 2</i>) • Bureau de vote 7 (<i>École Croix-Rouge</i>)
3	Gymnase Richard-Dacoury	• Bureau de vote 8 (<i>Gymnase Mermoz 1</i>) • Bureau de vote 10 (<i>Gymnase Dacoury</i>) • Bureau de vote 16 (<i>École Jules Verne 2</i>)	• Bureau de vote 9 (<i>Écoles Jules Verne 1</i>) • Bureau de vote 11 (<i>Gymnase Mermoz 2</i>)
4	Salle Henri-Denis	• Bureau de vote 12 (<i>Salle Henri-Denis</i>) • Bureau de vote 14 (<i>École Belles-Feuilles</i>) • Bureau de vote 18 (<i>École Anne-Frank</i>)	• Bureau de vote 13 (<i>École Pagnol 1</i>) • Bureau de vote 15 (<i>École Pagnol 2</i>)

Pour connaître votre bureau de vote, vous pouvez regarder votre carte d'électeur.

➤ Si vous ne connaissez pas votre bureau de vote ou si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de Taverny, merci de vous rendre dans le centre de distribution le plus proche géographiquement de votre domicile.

Pièces justificatives à apporter:

- Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, etc.).
- Un **livret de famille**.
- Une **pièce d'identité par personne du foyer** (le livret de famille suffira pour les enfants n'en ayant pas).

Merci de bien penser à porter un masque lors de votre venue.

Pour toute question, ou si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez nous contacter par mail à masques@ville-taverny.fr ou par téléphone au 01 30 40 27 26.

CONSEILS PRATIQUES SUR LES MASQUES

N'OUBLIEZ-PAS !

Au-delà de l'usage d'un masque, la priorité pour vous protéger est d'appliquer les gestes barrières.

**PROTÉGEZ-VOUS,
PROTÉGEZ LES AUTRES !**

- Se laver très régulièrement les mains.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Saluer sans se serrer les mains, et éviter les embrassades.
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.
- Respecter une distance d'un mètre au minimum avec les autres.
- Ne surtout pas se toucher les yeux, le nez ou la bouche sans s'être préalablement lavé les mains.



Bonne utilisation



Avant de mettre un masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains



Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage



Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts



Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher



Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever



Mauvaise utilisation



Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez



Porter son masque sans recouvrir son menton



Toucher son masque une fois qu'il est positionné



Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier



Réutiliser un masque jetable après l'avoir enlevé

✓ Où jeter les masques à usage unique ?



Ces déchets doivent être jetés dans **un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables**, ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

✓ Comment laver son masque réutilisable en tissu ?

- L'efficacité du masque qui vous est distribué est garantie jusqu'à une quinzaine de lavages.
- Le masque usagé doit être lavé en machine avec une lessive classique, à 60 degrés pendant au moins 30 minutes.
- Le séchage est à réaliser soit via un sèche-linge, soit à l'air libre, avant un repassage à la vapeur à une température n'abîmant pas le tissu.
- Vous pouvez laver vos masques utilisés avec des vêtements qui supportent le lavage à 60°C.

ATTENTION !

➤ Faire bouillir votre masque barrière pour le nettoyer peut endommager les tissus. Cette pratique n'est pas recommandée.

Plus d'infos sur :
www.afnor.org/faq-masques-barrieres



✓ Où et comment acheter d'autres masques ?

- Les pharmacies, les bureaux de tabac, les supermarchés et des boutiques de tissu ou de couture indépendantes.
- Le prix d'un masque en tissu doit être compris entre 2€ et 6€ en fonction du type de masque.